

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



**PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)**



**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017**

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'ABOMEY

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	19/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Sièg e : Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Sièg e : 136 Quartier Kegué – 06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMO du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017.....	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des.....	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	17
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	18
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	18
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	18
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	19
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	22
8.4. Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés.....	23
8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés	25
IX. ANNEXES	27

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune d'ABOMEY.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;

- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune d'ABOMEY pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	5	169 510 996
	Marchés de la population mère	7	202 642 172
	%	71%	84%
2017	Marchés audités	10	761 247 795
	Marchés de la population mère	16	837 862 127
	%	63%	91%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'ABOMEY sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	4	3	1	0	0
2	DC	1	1	0	0	0
Total général		5	4	1	0	0
%		100%	80%	20%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ Favorable

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'ABOMEY sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	10	3	7	0	0
Total général		10	3	7	0	0
%		100%	30%	70%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière, nous estimons que la majorité des procédures n'a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune d'ABOMEY conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	DC	19 081 710	2	5 900 000	1	31%	50%
	A00	183 560 462	5	163 610 996	4	89%	80%
	Total général 2016	202 642 172	7	169 510 996	5	84%	71%
2017	A00	837 862 127	16	761 247 795	10	91%	63%
	Total général 2017	837 862 127	16	761 247 795	10	91%	65%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Prestations intellectuelles	5 900 000	1	5 900 000	1	100%	100%
	Travaux	196 742 172	6	163 610 996	4	83%	67%
	Total général 2016	202 642 172	7	169 510 996	5	84%	71%
2017	Travaux	753 662 517	12	682 865 585	7	91%	58%
	Fournitures	80 699 610	3	74 882 210	2	93%	67%
	Prestations intellectuelles	3 500 000	1	3 500 000	1	100%	100%
	Total général 2017	837 862 127	16	761 247 795	10	91%	65%

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 71% en volume et 84% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 65% en volume et 91% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

N° d'ordre	objet du marché	référence du marché	titulaire	mode de passation	montant (FCFA TTC)	type de marché
1	Réalisation d'une Adduction d'Eau Villageoise à AGBOKPA	N°12A/016/2016/PR MP/CPMP/CCMP/SPR MP du 09/11/2016	GROUPEME NT ETONOC CLIMATEC	AOO	132 380 188	Travaux
2	Réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif	N°12A/019/2016/PR MP/CPMP/CCMP/SPR MP du 27/12/2016		AOO	19 995 957	Travaux
3	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (LOT 1)	N°12A/012/2016/PR MP/CPMP/CCMP/SPR MP du 07/09/2016	JESUS DE NAZARETH	AOO	6 171 507	Travaux
4	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (lot 2)	N°12A/012/2016/PR MP/CPMP/CCMP/SPR MP du 07/09/2016	JESUS DE NAZARETH	AOO	5 063 344	Travaux
5	Contrôle pour la construction d'une Adduction d'eau villageoise à AGBOKPA	N°12A/017/2016/PR MP/CPMP/CCMP/SPR MP du 14/12/2016	ESSOR	DC	5 900 000	PI
TOTAL					169 510 996	

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Objet du marché	référence du marché	mode de passation	montant (FCFA TTC)	type de marché
1	Construction de bureau de l'Arrondissement de DJEGBE en rez-de-chaussée (LOT CBADJ)	N°12A/009/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	52 779 362	Marché de travaux
2	Construction de bureau de l'Arrondissement de VIDOLE en rez-de-chaussée (LOT CBAVI)	N°12A/011/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	51 543 475	Marché de travaux
3	Construction de bureau de l'Arrondissement de HOUNLI en rez-de-chaussée	N°12A/010/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	52 713 624	Marché de travaux
4	Construction du bureau de l'Arrondissement de DETOHOU en rez-de-chaussée	N°12A/014/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	53 358 963	Marché de travaux
5	Construction du bureau de l'Arrondissement de AGBOKPA en rez-de-chaussée	N°12A/015/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	52 868 255	Marché de travaux
6	Construction du bureau de l'Arrondissement de ZOUNZONME en rez-de-chaussée	N°12A/012/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 09/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	52 868 255	Marché de travaux
7	Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 1)	N°12A/001/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 07/03/2017	Appel d'Offres Ouvert	42 170 250	Marchés de fournitures et services
8	Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 2)	N°12A/002/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 07/03/2017	Appel d'Offres Ouvert	32 711 960	Marchés de fournitures et services
9	Travaux de construction de la salle de délibération plus bureau des MAIRES (Construction de l'Hotel de ville PHASE 2)	N°12A/036/2016/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 26/05/2017	Appel d'Offres Ouvert	366 733 651	Marché de travaux
10	sélection d'un consultant pour le développement du logiciel des données SIGEF	N°12A/018/2017/P RMP/CPMP/CCMP/S PRMP/ DU 06/10/2017	Appel d'Offres Ouvert	3 500 000	Marchés de prestations intellectuelles
TOTAL				761 247 795	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	88%	87%

• Gestion 2016

Le taux de 88% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

• Gestion 2017

Le taux de 87% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune d'ABOMEY. Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

Le délai moyen calculé pour 04 marchés sur les 05 marchés échantillonnés au titre de 2016 est de 55 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

Le délai moyen calculé pour 07 marchés sur les 10 marchés échantillonnés au titre de 2017 est de 174 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, au titre de 2017, un seul marché a été initié par demande de cotation. Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles non inscrit dans le repertoire des prix de référence.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres restreint au titre de la gestion budgétaire 2016 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. Marché N°12A/016/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 09/11/2016 relatif à Réalisation d'une Adduction d'Eau Villageoise à AGBOKPA attribué à GROUPEMENT ETONOC CLIMATEC pour un montant de 132.380.188 FCFA TTC

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Non-respect du délai légal d'attente (Date d'information aux soumissionnaires non retenus : 27/10/2016 Date de signature du contrat : 08/11/2016)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison de l'insuffisance ci-dessus décrite (Article 85 du Code des marchés publics).

2. Marché N°12A/019/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 27/12/2016 relatif à la réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif pour un montant de 19.995.957 FCFA TTC

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

3. Marché N°12A/012/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 07/09/2016 relatif à la Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (LOT 1) attribué à JESUS DE NAZARETH pour un montant de 6.171.507 FCFA TTC
4. Marché N°12A/012/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 07/09/2016 relatif à la Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (LOT 2) attribué à JESUS DE NAZARETH pour un montant de 5.063.344 FCFA TTC

Les deux marchés ci-dessus ont été passés au terme d'une seule procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots. L'échantillon porte sur l'intégralité des deux lots.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

5. Marché N°12A/017/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 14/12/2016 relatif au Contrôle pour la construction d'une Adduction d'eau villageoise à AGBOKPA attribué à ESSOR pour un montant de 5.900.000 FCFA TTC

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

➤ **Gestion 2017**

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

1. Marché N°12A/009/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction de bureau de l'Arrondissement de DJEGBE en rez-de-chaussée (LOT CBADJ) attribué à RTITA-BTP GROUP pour un montant de 52.779.369 FCFA TTC
2. Marché N°12A/011/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction de bureau de l'Arrondissement de VIDOLE en rez-de-chaussée (LOT CBAVI) attribué à LE TRIANGLE pour un montant de 51.543.475 FCFA TTC
3. Marché N°12A/010/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction de bureau de l'Arrondissement de HOUNLI en rez-de-chaussée attribué à LE TRIANGLE pour un montant de 52.713.624 FCFA TTC
4. Marché N°12A/014/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction du bureau de l'Arrondissement de DETOHOU en rez-de-chaussée attribué à CEGA-BTP pour un montant de 53.358.963 FCFA TTC
5. Marché N°12A/015/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction du bureau de l'Arrondissement de AGBOKPA en rez-de-chaussée attribué à ETENOC-BTP pour un montant de 52.868.255 FCFA TTC
6. Marché N°12A/012/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à la Construction du bureau de l'Arrondissement de ZOUNZONME en rez-de-chaussée attribué à ETENOC-BTP pour un montant de 52.868.255 FCFA TTC

Les six marchés ci-dessus cités ont été attribués au terme de seule procédure d'appel d'offres ouvert répartis en six lots. L'échantillon porte sur l'intégralité des six lots.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;

- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Signature hors délai de validité des offres (Date limite : 17/10/2016 Date de signature : 18/04/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est irrégulière en raison de l'insuffisance ci-dessus décrite (Article 90 du CMP).

7. Marché N°12A/001/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 09/05/2017 relatif à l'Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 1) attribué à PATERNEL pour un montant de 42.170.250 FCFA TTC
8. Marché N°12A/002/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 07/03/2017 relatif à l'Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 2) attribué à KADARA SARL pour un montant de 32.711.960 FCFA TTC

Les deux marchés ci-dessus cités ont été attribués au terme de seule procédure d'appel d'offres ouvert répartis en deux lots. L'échantillon porte sur l'intégralité des deux lots.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription des marchés au PPM 2017 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés est régulière.

9. Marché N°12A/036/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 26/05/2017 relatif aux Travaux de construction de la salle de délibération plus bureau des MAIRES (Construction de l'Hôtel de ville PHASE 2) attribué à MICRO ETOILE pour un montant de 366.733.651 FCFA TTC

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Signature hors délai de validité des offres (Date limite : 26/09/2016 Date de signature : 26/05/2017)

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de l'insuffisance ci-dessus décrite (Article 90 du CMP).

- 10.** Marché N°12A/018/2017/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP DU 06/10/2017 relatif à la sélection d'un consultant pour le développement du logiciel des données SIGEF pour un montant de 3.500.000 FCFA TTC

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre de la gestion budgétaire 2017, un marché a fait l'objet de plainte. Il s'agit du marché relatif aux travaux de construction de l'hôtel de ville de la commune d'Abomey « Phase 2 » l'examen des pièces relatives à la plainte révèle que le soumissionnaire a d'abord saisi l'autorité contractante. Insatisfait de la

réponse qui lui a été donnée ; elle a ensuite saisi l'ARMP qui l'a débouté pour vice de forme.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

Sur l'exécution financière, l'équipe d'audit a relevé que pour certains marchés, le délai d'exécution contractuel n'est pas respecté. Par ailleurs, aucune preuve d'application des pénalités de retard prévues dans les cas d'espèces n'est communiquée à l'équipe d'audit. Ces constats sont relatifs aux marchés ci-après :

- Marché N°12A/016/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP du 09/11/2016 relatif à Réalisation d'une Adduction d'Eau Villageoise à AGBOKPA attribué à GROUPEMENT ETONOC CLIMATEC pour un montant de 132.380.188 FCFA TTC
- Marché N°12A/036/2016/PRMP/CPMP/CCMP/SPRMP/ DU 26/05/2017 relatif aux Travaux de construction de la salle de délibération plus bureau des MAIRES (Construction de l'Hôtel de ville PHASE 2) attribué à MICRO ETOILE pour un montant de 366.733.651 FCFA TTC

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des

	publics »	marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes
--	-----------	--

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1 ; (Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la revue de conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées/ publiées avec un délai minimum de moins de 30 jours
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	4	4	0	0%	RAS	Conformité des critères d'évaluation par rapport à ceux spécifiés dans le DAO
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu les ANO de l'organe de contrôle compétent
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	4	4	4	100%	les PV d'attribution provisoires ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				8%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				88%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				9,09%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 9,09%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan de passation des marchés publics et inscription du marché dans le PPM	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais requis	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans la lettre d'invitation
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP ou de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	10	100%	Les décisions d'attributions ne sont pas publiées	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	10	10	7	70%	Signature dans le délai légal d'attente	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	N/A		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE _REVUE DE CONFORMITE (A)				17%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87%		
1	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				20%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20%

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à la revue de l'exécution financière des marchés

➤ Gestions 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	3	3	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	5	5	1	20%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				4%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 4%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	NA	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	5	5	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	10	10	1	10%	Délai d'exécution non respecté	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				3%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est égal à 3%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	GANSE C. Wenceslas	SPRMP/ MAIRIE D'ABOMEY
2		

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES
MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017**

Nom de l'Autorité Contractante : COMMUNE D'ABOMEY

Date de tenue de la séance de restitution : 15 Janvier 2020

Heure de démarrage : 11 h 13 mn

Heure de fin : 11 h 30 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces communes collectées

- Plans de passation gestions 2016 et 2017 ;
- Rapports d'activité du SPRMP_ Gestions 2016 et 2017 ;
- Rapports d'activités de CCMP_ Gestion 2017 ;
- Rapports d'activités de CPMP_ Gestion 2017 ;
- Arrêté portant AOF de la CCMP ;
- Arrêté portant AOF de la CPMP ;
- Arrêté de nomination des membres de la CPMP ;
- Arrêté de nomination des membres de la CCMP.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Arrêté de nomination des membres du SPRMP.

III. Synthèse des observations du consultant

**3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des
organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC**

Constat 1 : Forces

- ✓ L'existence des organes a été constatée dans les faits. Cependant, la preuve légale de leur existence en droit reste à communiquer à l'équipe d'audit ;
- ✓ Diverses formations reçues (PDDC, CeFAL, ARMP, Banque mondiale)

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;

1
4

BEC SARL

- ✓ Projet de construction de salles d'archivage dédié exclusivement aux marchés publics.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné conformément aux critères d'échantillonnage un volume de cinq (05) marchés pour une valeur globale de cent soixante-neuf millions cinq cent dix mille neuf cent quatre-vingt-seize (169.510.996 FCFA) pour l'exercice 2016, et un volume de dix (10) marchés pour une valeur globale de sept cent soixante un millions deux cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-quinze mille (761.247.795 FCFA) pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

Obtention des avis de non objection des organes de contrôle sur les attributions provisoires

Faiblesses

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication des avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Non-respect du délai de validité des offres (Marchés relatif au contrôle des travaux de construction d'une adduction d'eau à GNANSATA dans l'arrondissement d'AGBOKPA / Marché de construction de l'hôtel de ville phase 2) ;
- Non-respect du délai d'évaluation des offres (Marchés relatif aux travaux de réalisation d'adduction d'eau villageoise à AGBOKPA/ Marché de construction de l'hôtel de ville phase 2);
- Non-respect du délai légal d'attente (Marchés relatifs aux travaux de réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif de la mairie d'Abomey / Travaux de réalisation d'adduction d'eau villageoise à AGBOKPA)

3.3. Sur les plaintes

Un marché a fait l'objet de plainte, il s'agit du marché de construction de l'hôtel de ville (phase 2), l'examen des diverses pièces relatives au recours n'appelle de notre part aucune observation particulière.

BEC SARL

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, La mission a observé que certains marchés sont exécutés avec grand retard. Le délai d'exécution contractuel n'est pas respecté et nous n'avons pas les preuves que les pénalités de retard prévues sont appliquées (Marché relatif aux travaux de réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif de la mairie d'Abomey/ Construction des bureaux de l'arrondissement de VIDOLE en rez-de-chaussée).

3.5. Divers

L'autorité contractante a expliqué à l'équipe d'audit que des efforts sont faits pour corriger ces insuffisances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 h 30.

Fait à Abomey, le 15 Janvier 2020.

Pour Bec Sarl


Tanguy MAFFON
chef de mission

Pour l'autorité contractante


GANSE C. Wengbo

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE BRIEFING

Autorité Contractante : *Commune d'Abomey*

13 / 01 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MATON Tanguy	chef de mission / BEC SARL	96 00 31 77 bec-scp@yahoo.fr	
2	GAUTE C. Mweneka	SRM / Service Abomey	61 30 86 42 / 75 50 80 30 copyscp@yahoo.fr	
3				
4				
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité**Gestion 2016****Procédure d'appel d'offres ouvert**

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Réalisation d'une Adduction d'Eau Villageoise à AGBOKPA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (LOT 1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
4	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (lot 2)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Procédure de demande de cotation

		Demande de cotation		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requis	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Contrôle des travaux de construction d'une adduction d'eau villageoise à AGBOKPA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	0	NA	1	1	1	14	13	93%	93%
Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																					

Gestion 2017

Procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL REQUIS	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction de bureau de l'Arrondissement de DJEGBE en rez-de-chaussée (LOT CBADJ)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Construction de bureau de l'Arrondissement de VIDOLE en rez-de-chaussée (LOT CBAVI)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	Construction de bureau de l'Arrondissement de HOUNLI en rez-de-chaussée	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
4	Construction du bureau de l'Arrondissement de DETOHOU en rez-de-chaussée	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
5	Construction du bureau de l'Arrondissement de AGBOKPA en rez-de-chaussée	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
6	Construction du bureau de l'Arrondissement de ZOUNZONME en rez-de-chaussée	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
7	Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 1)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
8	Acquisition de matériels pédagogiques au profit des Ecoles Maternelles et Primaires (LOT 2)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
9	Travaux de construction de la salle de délibération plus bureau des MAIRES (Construction de l'Hotel de ville PHASE 2)	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende AOO

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende DC

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe 4 : Tableau de détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N° d'ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Réalisation d'une Adduction d'Eau Villageoise à AGBOKPA	35	38	36	20	129
2	Réfection de la toiture de l'ancien bloc administratif	31	18	28	34	111
3	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (LOT 1)	0	14	35	20	69
4	Travaux d'entretien périodique/aménagement des Infrastructures de Transport Rural (ITR) dans la commune d'Abomey par l'approche participative avec la méthode HIMO, Exercice 2016 (lot 2)	0	14	35	20	69
TOTAL						378
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						218
Volume de marchés concernés (pertinents)						4
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						55

➤ **Gestion 2017**

N°do rdre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Construction de bureau de l'Arrondissement de DJEGBE en rez-de-chaussée (LOT CBADJ)	28	84	99	28	239
2	Construction de bureau de l'Arrondissement de VIDOLE en rez-de-chaussée (LOT CBAVI)	28	84	99	28	239
3	Construction de bureau de l'Arrondissement de HOUNLI en rez-de-chaussée	28	84	99	28	239
4	Construction du bureau de l'Arrondissement de DETOHOU en rez-de-chaussée	28	84	99	28	239
5	Construction du bureau de l'Arrondissement de AGBOKPA en rez-de-chaussée	28	84	99	28	239
6	Construction du bureau de l'Arrondissement de ZOUNZONME en rez-de-chaussée	28	84	99	28	239
7	Travaux de construction de la salle de délibération plus bureau des MAIRES (Construction de l'Hotel de ville PHASE 2)	indisponible	105	13	136	254
TOTAL						1688
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1216
Volume de marchés concernés (pertinents)						7
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						174